

Composante
Type de diplôme
Mention de diplôme
Version d'étape

131
Master
MANEURO
NEU1M1_203

UFR des Sciences, antenne du Campus 1

Neurosciences
Master 1 Neurosciences (réservé aux étudiants de médecine et pharmacien)

Liste :
Crédits ECTS :
Nature :
Part CC ou CT :
Coefficient :

O = obligatoire / X = à choix / F = facultative
crédits ECTS de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant
préciser écrit / oral / pratique / assiduité ou combinaison de ces natures, à l'exclusion de tout autre terme
préciser la part de l'épreuve dans la note finale de l'UE ou de l'élément constitutif
NB : en session 2, si la part du CT est inférieure à 100%, définir les modalités de report de notes de CC de la 1ère session.
coefficient de l'UE et de l'élément constitutif le cas échéant

Erasmus : oui / non ? Enseignement à distance : oui / non ?								Évaluation continue intégrale			SESSION 1					SESSION 2			Coefficient	Remarques éventuelles	
Semestre	UE	Liste	EC	Libellé	Crédits ECTS	VET porteuse	Le cas échéant, EQUIVALENC E UE AOF et EC AOF si porteur de crédits	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (3 minimum, sauf dérogation pour EC de 20h ou moins : 2 minimum)	Mode de calcul de la moyenne (voir l'onglet précision) Préciser mode (1), (2), (3) ou (4)	Nature (écrit / oral / pratique / assiduité)	Nombre d'épreuves envisagé (2 minimum)	Part CC	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée	Part CT	Nature (écrit / oral / pratique)	Durée			Part CT
SEMESTRE 7																					
SBNMPS7	SBNMC7D			UE Pathologies cérébrales	4																
SBNMPS7	SBNMC7D	O	YNEU7D1	EC Pathologies cérébrales		NEU1M1_201					Oral	1	20%	Ecrit	1h30	80%	Ecrit	1h30	80%	100%	la note de cc est acquise (cc non rattrapable)
SEMESTRE 8																					
SBNMPS8				UE à choix : 2 choix /3 (Stage obligatoire)																	
SBNMPS8	SBNMP8C			UE Psychopharmacologie	4																
SBNMPS8	SBNMP8C	X	YNEU8C1	EC Psychopharmacologie		NEU2M1_202					Ecrit	1	25%	Ecrit	1h30	75%	Ecrit	1h30	75%	100%	la note de cc est acquise (cc non rattrapable)
SBNMPS8	YNEU8B			UE Les Accidents Vasculaires Cérébraux	4																
SBNMPS8	YNEU8B	X	YBST8B2	EC Les Accidents Vasculaires Cérébraux		NEU1M1_201					Oral	1	20%	Ecrit	1h30	80%	Ecrit	1h30	80%	100%	la note de cc est acquise (cc non rattrapable)
SBNMPS8	SBNMP8D			Stage 8 semaines	10																
SBNMPS8	SBNMP8D	O	YBST8D4	EC Stage en laboratoire		NEU1M1_201					Ecrit / oral	2	100%							100%	les notes de cc sont acquises (non rattrapables)
UE Surnumeraire																					
	YBSTM1EE			UE Engagement Etudiant																	

A PRECISER
règles de compensation (Cf. Guide des MCCC)
règles concernant le statut AJAC (cf. guides MCCC)
règles de prise en compte des absences aux épreuves
éventuelles règles de report de notes de la session 1 à la session 2 (cf. guide des MCCC)
En cas d'ECI: explicitation des modalités d'application de la seconde chance
autres remarques

pas de compensation, la validation des UEs théoriques requiert l'obtention d'une note au moins égale à 10/20

Règles de prise en compte des absences aux épreuves :
Une épreuve de substitution est prévue pour les étudiants dont l'absence à une ou plusieurs épreuves a été justifiée. Les modalités de cette épreuve de substitution peuvent être différentes de l'épreuve initiale. Il n'y aura pas de rattrapage des épreuves de substitution.

EN LICENCE
Pas de note éliminatoire
Une moyenne aux semestres attendue
pas de choix de notes finales entre les 2 sessions, c'est toujours la note de session 2 qui est retenue
Pas de renonciation lorsqu'une note est acquise

4 CAS POSSIBLES :

	Hors ECI	
	session 1	session 2
A/	CC tout au long de l'année	CT
B/	CC + CT	CT
C/	CT à l'issue du semestre	CT
D/	ECI*	Evaluation continue intégrale

Nombre suffisant d'évaluation tout au long du semestre pour permettre de bénéficier d'une seconde chance en cas de défaillance à l'une des épreuves
- Si ECI pour 1 UE = au moins 3 épreuves /semestre
Aucune épreuve >50 % de la note finale de l'UE

* 4 modes des calcul possibles dans l'ECI (session unique) :

-	Exemple sur 3 notes :	N1-N2 et N3 représente la seconde chance
(1)	(N1+N2)/2	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	(N1+N2+N3)/3	
(2)	(N1+N2+N3)/3	} Prise en compte de la meilleure des 2 notes
	N3	
(3)	N1;N2;N3	Meilleures des 2 notes / 3
(4)	Autre formule à préciser	Soumis à validation de la CFVU

Règle d'absence retenue (ABI - ABJ)